

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 7 avril 2023
à 18 heures 30 à la mairie d'ETAGNAC

Présents : M. H. DE RICHEMONT, B. BEAUMATIN, D. BOURDIER, H. BOURGOIN, D. DEVILLEGER, C. FOUBERT, G. GANTEILLE, P. LAFORGE, J. C. LEPREUX, S. PAILLOT, F. VINTENAT

Absents : J. P. DESTAMPES, A. ROUSSEAU, J. M. RIVAUD, J. F. VIGNAUD

Secrétaire de séance : J. C. LEPREUX

Date de la convocation : 31 mars 2023

Ordre du jour :

- 1- Vote des taux d'imposition 2023
- 2- Approbation du Compte de Gestion 2022 de la Commune
- 3- Approbation du Compte Administratif 2022 de la Commune
- 4- Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice de la Commune
- 5- Approbation du Budget Primitif 2023 de la Commune
- 6- Approbation du Compte de Gestion 2022 de l'Assainissement
- 7- Approbation du Compte Administratif 2022 de l'Assainissement
- 8- Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice de l'Assainissement
- 9- Approbation du Budget Primitif 2023 de l'Assainissement
- 10- Approbation du Compte de Gestion 2022 de la Féculerie
- 11- Approbation du Compte Administratif 2022 de la Féculerie
- 12- Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice de la Féculerie
- 13- Approbation du Budget Primitif 2023 de la Féculerie
- 14- Approbation du Compte de Gestion 2022 de la Résidence Sainte Marie
- 15- Approbation du Compte Administratif 2022 de la Résidence Sainte Marie
- 16- Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice de la Résidence Sainte Marie
- 17- Approbation du Budget Primitif 2023 de la Résidence Sainte Marie
- 18- Approbation du Compte de Gestion 2022 du Lotissement les Termes
- 19- Approbation du Compte Administratif 2022 du Lotissement les Termes
- 20- Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice du Lotissement les Termes
- 21- Approbation du Budget Primitif 2023 du Lotissement les Termes
- 22- Etude diagnostique du système d'assainissement collectif de Rouillac sur la commune d'Etagnac

Informations de Monsieur le Maire sur :

- Questions diverses

Approbation après lecture du compte rendu de la réunion du Procès-Verbal du 17 mars 2023.

1- Vote des taux d'imposition 2023 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 et propose d'appliquer les taux suivants :

* Taxe Foncière (Bâti) :	32,36 %
* Taxe Foncière (Non Bâti) :	39,55 %
* Taxe d'habitation (TH) :	12,19 %
* CFE :	15,55 %

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, sur le taux d'imposition applicable en 2023 à chacune des 4 taxes directes locales :

- décide d'appliquer les taux suivants :

* Taxe Foncière (Bâti) :	32,36 %
* Taxe Foncière (Non Bâti) :	39,55 %
* Taxe d'habitation (TH) :	12,19 %
* CFE :	15,55 %

2- Approbation du compte de gestion 2022 de la Commune :

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant.....

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du ou des budgets annexes suivants de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3- Approbation du Compte Administratif 2022 de la Commune :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Gilberte GANTEILLE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mr Henri de RICHEMONT, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1_ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	111 309,68 €		0,00 €	458 386,90 €	111 309,68 €	458 386,90 €
Opérations de l'exercice	812 120,88 €	559 529,89 €	874 845,88 €	967 619,63 €	1 686 966,76 €	1 527 149,52 €
TOTAUX	923 430,56 €	559 529,89 €	874 845,88 €	1 426 006,53 €	1 798 276,44 €	1 985 536,42 €
Résultats de clôture	252 590,99 €	0,00 €	0,00 €	92 773,75 €	159 817,24 €	0,00 €
Restes à réaliser	67 900,00 €	20 000,00 €			67 900,00 €	20 000,00 €
TOTAUX CUMULES	991 330,56 €	579 529,89 €	874 845,88 €	1 426 006,53 €	1 866 176,44 €	2 005 536,42 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	411 800,67 €	0,00 €	0,00 €	551 160,65 €	0,00 €	139 359,98 €

2_ Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3_ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4_ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5_ Vote à l'unanimité.

4- Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice de la Commune :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Henri de RICHEMONT.

Après avoir entendu le compte administratif 2022.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	-111 309,68 €		-252 590,99 €	Dépenses 67 900,00 € 20 000,00 €	-47 900,00 €	-411 800,67 €
FONCT	458 386,90 €	0,00 €	92 773,75 €	Recettes		551 160,65 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2022	551 160,65 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		411 800,67 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		139 359,98 €
Total affecté au c/ 1068 :		411 800,67 €
total compte 001		-363 900,67 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2022	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

5- Approbation du Budget Primitif 2023 de la Commune:

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2023.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le budget primitif 2023.

6- Approbation du Compte de Gestion 2022 de l'Assainissement :

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant.....

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du ou des budgets annexes suivants de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7- Approbation du Compte Administratif 2022 de l'Assainissement :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Gilberte GANTEILLE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mr Henri de RICHEMONT, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1_ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		11 112,87 €	0,00 €	28 711,11 €	0,00 €	39 823,98 €
Opérations de l'exercice	21 894,78 €	80 749,05 €	37 623,44 €	38 935,03 €	59 518,22 €	119 684,08 €
TOTAUX	21 894,78 €	91 861,92 €	37 623,44 €	67 646,14 €	59 518,22 €	159 508,06 €
Résultats de clôture	0,00 €	58 854,27 €	0,00 €	1 311,59 €	0,00 €	60 165,86 €
Restes à réaliser	5 000,00 €	0,00 €			5 000,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	26 894,78 €	91 861,92 €	37 623,44 €	67 646,14 €	64 518,22 €	159 508,06 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	64 967,14 €	0,00 €	30 022,70 €	0,00 €	94 989,84 €

2_ Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3_ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4_ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5_ Vote à l'unanimité.

8- Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice de l'Assainissement :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Henri de RICHEMONT.

Après avoir entendu le compte administratif 2022.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	11 112,87 €		58 854,27 €	Dépenses 5 000,00 €	-5 000,00 €	64 967,14 €
				0,00 €		
FONCT	28 711,11 €	0,00 €	1 311,59 €	Recettes		30 022,70 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2022	30 022,70 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		30 022,70 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
Total compte 001		64 967,14 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2022	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

9- Approbation du Budget Primitif 2023 de l'Assainissement :

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2023.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le budget primitif 2023.

10- Approbation du Compte de Gestion 2022 de la Féculerie :

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant.....

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du ou des budgets annexes suivants de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

11- Approbation du Compte Administratif 2022 de la Féculerie :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Gilberte GANTEILLE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mr Henri de RICHEMONT, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1_ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	180,00 €	0,00 €	3 216,31 €	0,00 €	3 396,31 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	12 759,43 €	13 321,00 €	12 759,43 €	13 321,00 €
TOTAUX	0,00 €	180,00 €	12 759,43 €	16 537,31 €	12 759,43 €	16 717,31 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	561,57 €	0,00 €	561,57 €
Restes à réaliser					0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	180,00 €	12 759,43 €	16 537,31 €	12 759,43 €	16 717,31 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	180,00 €	0,00 €	3 777,88 €	0,00 €	3 957,88 €

2_ Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- 3_ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
 4_ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
 5_ Vote à l'unanimité.

12- Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice de la Féculerie :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Henri de RICHEMONT.

Après avoir entendu le compte administratif 2022.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	180,00 €		0,00 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	180,00 €
FONCT	3 216,31 €	0,00 €	561,57 €	0,00 € Recettes		3 777,88 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2022	3 777,88 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		3 777,88 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
Total compte 001		180,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2022	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

13- Approbation du Budget Primitif 2023 de la Féculerie :

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2023.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le budget primitif 2023.

14- Approbation du Compte de Gestion 2022 de la Résidence Sainte Marie :

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant.....

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du ou des budgets annexes suivants de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

15- Approbation du Compte Administratif 2022 de la Résidence Sainte Marie :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Gilberte GANTEILLE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mr Henri de RICHEMONT, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1_ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	34 847,07 €	0,00 €	0,00 €	6 528,39 €	34 847,07 €	6 528,39 €
Opérations de l'exercice	34 951,60 €	34 847,07 €	5 088,17 €	38 467,77 €	40 039,77 €	73 314,84 €
TOTAUX	69 798,67 €	34 847,07 €	5 088,17 €	44 996,16 €	74 886,84 €	79 843,23 €
Résultats de clôture		104,53 €	0,00 €	33 379,60 €	0,00 €	33 484,13 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	69 798,67 €	34 847,07 €	5 088,17 €	44 996,16 €	74 886,84 €	79 843,23 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	34 951,60 €	0,00 €	0,00 €	39 907,99 €	0,00 €	4 956,39 €

2_ Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3_ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4_ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5_ Vote à l'unanimité.

16- Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice de la Résidence Sainte Marie :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Henri de RICHEMONT.

Après avoir entendu le compte administratif 2022.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-34 847,07 €		-104,53 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	-34 951,60 €
FONCT	6 528,39 €		33 379,60 €	0,00 €		39 907,99 €
				Recettes		

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2022	39 907,99 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		34 951,60 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		4 956,39 €
Total affecté au c/ 1068 :		34 951,60 €
Total compte 001		-34 951,60 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2022	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

17- Approbation du Budget Primitif 2023 de la Résidence Sainte Marie :

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2023.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le budget primitif 2023.

18- Approbation du Compte de Gestion 2022 du Lotissement les Termes :

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant.....

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du ou des budgets annexes suivants de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

19- Approbation du Compte Administratif 2022 du Lotissement les Termes :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Gilberte GANTEILLE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mr Henri de RICHEMONT, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1_ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		10 472,24 €	228 393,18 €		228 393,18 €	10 472,24 €
Opérations de l'exercice	277 482,44 €	360 613,76 €	86 427,76 €	356 762,44 €	363 910,20 €	717 376,20 €
TOTAUX	277 482,44 €	371 086,00 €	314 820,94 €	356 762,44 €	592 303,38 €	727 848,44 €
Résultats de clôture	0,00 €	83 131,32 €		270 334,68 €	0,00 €	353 466,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	277 482,44 €	371 086,00 €	314 820,94 €	356 762,44 €	592 303,38 €	727 848,44 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	93 603,56 €	0,00 €	41 941,50 €	0,00 €	135 545,06 €

2_ Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3_ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4_ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5_ Vote à l'unanimité.

20- Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice du Lotissement les Termes :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Henri de RICHEMONT.

Après avoir entendu le compte administratif 2022.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	10 472,24 €		83 131,32 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	93 603,56 €
FONCT	-228 393,18 €	0,00 €	270 334,68 €	0,00 € Recettes		41 941,50 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2022	41 941,50 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		41 941,50 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
Total compte 001		93 603,56
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2022	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

21- Approbation du Budget Primitif 2022 du Lotissement les Termes :

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2023.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le budget primitif 2023.

22- Etude diagnostique du système d'assainissement collectif de Rouillac sur la commune d'Etagnac :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dysfonctionnements observés sur le système d'assainissement de Rouillac. En effet, les réseaux collectent des eaux parasites de nappes importantes pouvant affecter les performances épuratoires de la station d'épuration.

Au regard des éléments disponibles à ce jour et en prévision du transfert de la compétence assainissement, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser une étude diagnostique du système de Rouillac afin de localiser les dysfonctionnements et leurs origines aboutissant à un programme de travaux. Cette étude se décomposera en 4 phases :

- Phase 1 : Recueil et exploitation des données ;
- Phase 2 : Pré-diagnostic
- Phase 3 : Localisation et identification des anomalies ;
- Phase 4 : Elaboration d'un programme hiérarchisé de travaux.

Dans le cadre des phases 1 et 3, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'engager une entreprise spécialisée afin de réaliser les investigations complémentaires sur le réseau (inspections télévisées et des tests à la fumée), ainsi qu'une entreprise spécialisée pour le levé topographique.

Monsieur le Maire indique que cette étude est susceptible d'être financée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et par le Département de la Charente.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour retenir une entreprise pour réaliser les investigations complémentaires sur le réseau ;
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour retenir une entreprise pour réaliser le levé topographique du réseau ;
- Sollicite une aide financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;
- Sollicite une aide financière du Département de la Charente.

La séance est levée à 21 heures.

